

Fiche action

FA 1 Recharge granulométrique

| | |
|------------------------------|---|
| Enjeu | E1 Protection, valorisation et restauration des milieux aquatiques |
| Objectif stratégique | OS2 Préserver les habitats naturels ; OS4 Préserver une eau en quantité suffisante |
| Objectif opérationnel | OP 9 Maitriser l'incision de la Charente |

Maitrise d'ouvrage : SMACA

Type d'action

Action de travaux

Présentation

Consistance de l'opération

Sur l'aval de la Charente le cours d'eau est incisé avec des hauteurs de berges importantes, une ripisylve perchée et des affluents incisés et perchés. La recharge va permettre de remonter le lit de la rivière et de limiter l'incision.

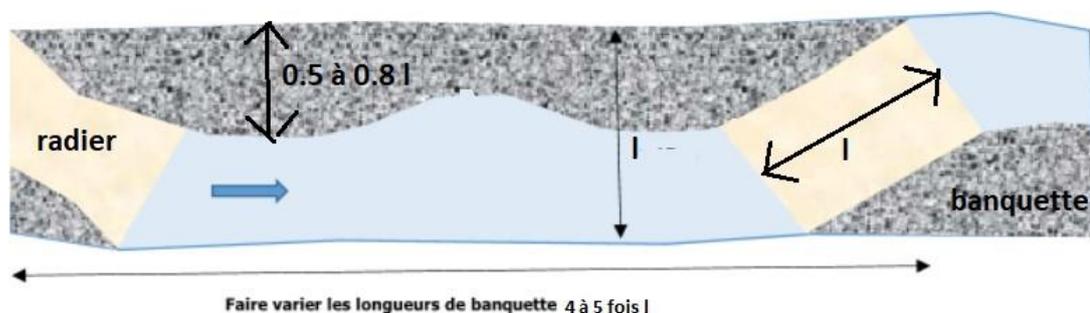
Mise en place de radiers de fond pour remonter le lit et de banquettes pour resserrer le lit.

Longueur de la banquette de l'ordre de 4 à 5 fois la largeur plein bords. Largeur de la banquette de l'ordre de 0.5 à 0.8 fois la largeur plein bords. La hauteur des banquettes sera calée de façon à ce qu'elles soient noyées en période de crue.

Ces banquettes seront couplées avec des radiers de longueur égal à la largeur du lit, disposés dans les zones de chevauchement des banquettes ; un chenal d'étiage sera dessiné dans chaque radier.

Des blocs de 50cm maximum seront disposés dans les fosses de manière aléatoire, afin de créer des abris piscicoles.

Mélange argilo-limoneux-sableux et pierres compris entre 20 et 200mm et dans une moindre mesure entre 400 et 600mm.



Exemples des aménagements prévus (source SYBTB)



Radier sous forme de banquette

Radier sous forme de banquette



Radier plus blocs épars

Radier plus blocs épars



Radier de fond

Radier de fond

FA 1 Recharge granulométrique

Présentation

Moyens

Pelles + Tracteur et benne pour l'apport de l'empierrement.

+Poste technicienne rivière

Incidences

Le lieu de stockage sera éloigné du cours d'eau et décidé en concertation avec le propriétaire.

Les impacts seront locaux se limitant aux linéaires de cours d'eau et aux abords des berges.

Une attention sera portée sur la non destruction d'espèces protégées éventuellement présentes (mulettes...) Un inventaire de la zone sera effectué au préalable.

Toutes les interventions sont prévues en dehors de zones urbanisées, elles ne risquent pas d'aggraver l'impact des crues sur le bâti.

L'opération se déroule de l'aval vers l'amont, le premier radier mis en place aura un rôle de filtre en pierre bien plus efficace que les filtres à paille. Cela permet également de mieux s'adapter au terrain en suivant en direct l'évolution de la ligne d'eau et des écoulements au fur et à mesure du chantier.

Résultats attendus

Amélioration des capacités auto épuratoire du cours d'eau,

Diversification des habitats,restauration des habitats piscicoles et des zones de frayères

Recharge de la nappe.

Indicateurs de suivi

Suivis de l'évolution de la nappe par des piézomètres

Suivi qualité de l'eau sur les stations de mesures déjà en place en aval des travaux

Suivis des habitats et des faciès à l'aide d'OCARHY

Les piézomètres seront disposés, bien en amont des travaux, pour suivre l'évolution de la nappe sur le long terme. Une convention sera mise en place, avec les propriétaires et/ou exploitants, pour poser les piézomètres et les suivre (un suivi par semaine sera réalisé).

Un suivi du niveau de l'eau pourra aussi être envisagé, avec l'installation d'une échelle.

La connexion entre lit mineur et majeur sera donc, à terme, améliorée.

Secteurs d'intervention



Linéaire concerné: Charente 1 site repère Chantrezac 830m , en aval du moulin de Chantrezac

Coûts estimés HT



Bloc entre 20 et 200 mm 23€ la tonne
Bloc entre 400 et 600 mm 22€ la tonne
Mélange argilo limoneux et pierre 16€ la tonne
Coût piézomètre 500€
Coût moyen: 150€/ml total 124 500€

Modalités de mise en œuvre

Cours d'eau classé en 2nd catégorie piscicole, les interventions doivent donc avoir lieu entre le 1er juillet et le 28 février. L'opération étant située sur le fleuve Charente en aval des barrages de Lavaud et Mas Chaban, ce secteur est influencé par les lâchers de soutien d'étiage en période estivale. L'intervention aura donc lieu préférentiellement après la période de lâchers et avant les fortes pluies d'automne.

Calendrier prévisionnel

2026: définition précise des travaux, consultation des entreprises, installation des piézomètres
2027-2028: Réalisation des travaux

Partenaires de l'action à mobiliser

Potentiel financeur : Agence de l'eau et région jusqu'à 80%

Ce site sera un site témoin, en fonction des résultats de l'action et des améliorations constatées (diminution de l'incision et reconnexion lit mineur/ lit majeur), une extension de ce type d'actions sur d'autres secteurs pourra être envisagée au cours des prochains programmes.

FA2 Enlèvement sélectif des embâcles et câblages

| | |
|-----------------------------------|--|
| Enjeu | E1 Protection, valorisation et restauration des milieux aquatiques |
| Objectif stratégique | OS1 Libre circulation piscicole et sédimentaire |
| Objectif opérationnel | OP2 Maintenir des conditions d'écoulement satisfaisantes |
| Maitrise d'ouvrage : SMACA | |

| |
|---|
| Type d'action |
| Action de travaux |
| Présentation |
| Consistance de l'opération |
| <p>Dégager des secteurs prioritaires (embâcles importants, lit refermé) et stabiliser les berges par câblage de ces arbres tombés.</p> <p>Ces câblages permettent aussi de diversifier les habitats aquatiques.</p> <p>L'enlèvement des embâcles se fera de façon sélective. Si le propriétaire le permet et si les contraintes techniques le permettent les arbres tombés seront câblés. Ce câblage se fera en priorité à l'endroit où l'arbre est tombé ou au niveau des zones d'érosion présentes sur la même parcelle. Le câblage se fera sur des arbres solidement ancrés. Le reste des embâcles enlevés seront laissés sur leurs parcelles d'origine à la disposition des propriétaires et exploitants. Le lieu de stockage sera choisi en concertation avec le propriétaire et de façon à éviter que les bois ne repartent à la rivière.</p> |
| Moyens |
| Pelle hydraulique, tronçonneuse, corde, câble d'acier, treuil, pieux |
| Incidences |
| <p>Du matériel léger sera utilisé au maximum pour réduire les incidences sur les berges. Les impacts seront juste locaux se limitant aux linéaires de cours d'eau et aux abords des berges.</p> |
| Résultats attendus |
| <p>-L'enlèvement d'embâcles: libérer des secteurs obstrués</p> <p>- Le câblage d'arbre: la stabilisation des berges</p> |
| Indicateurs de suivi |
| <p>Indicateurs d'action : nombre d'embâcles enlevés et nombre d'arbres câblés</p> <p>Suivi des arbres câblés pour vérifier qu'ils ne partent pas avec les crues et suivi de leur états</p> |

Exemples des aménagements prévus (source SABV Dronne aval):



Arbre câblé en berge

Ces arbres câblés permettront donc de stabiliser les berges et de lutter contre leurs érosion, limitant ainsi la dégradation de la qualité de l'eau et des habitats aquatiques.

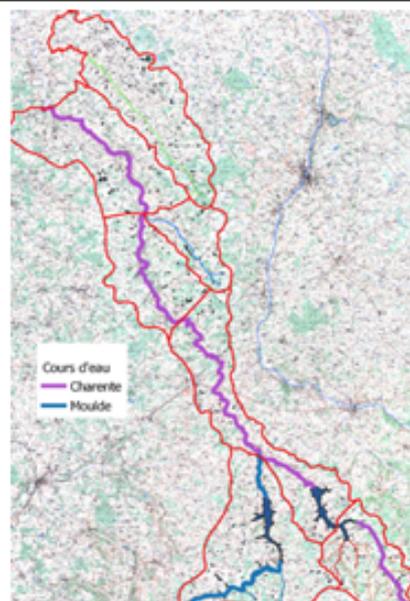
Secteurs d'intervention

Sites concernés: Cf carte 87

Linéaire concerné: Priorité au secteur de la Charente et de la Moulde en aval des barrages de Lavaud et Mas Chaban

110 arbres à enlever (74 Charente 36 Moulde)

15 embâcles à enlever (11 Charente 4 Moulde)



Coûts estimés HT

Les coûts de l'enlèvement des embâcles et du câblage d'arbres sont combinés car ces 2 actions se feront en même temps.

Coût moyen enlèvement arbre tombé 290€ 110 arbres à enlever donc 31 900€

Prix câblage 8.5€ par arbre en moyenne donc 935€

Coût moyen enlèvement embâcle 220€ 15 embâcles à enlever donc 3 300€

Modalités de mise en œuvre

La Charente et la Moulde sont classés en 2nd catégorie piscicole, les interventions doivent donc avoir lieu entre le 1^{er} juillet et le 28 février. Il est préférable d'intervenir pendant la période estivale d'étiage sauf sur la Charente influencé par les lâchers de barrage, dans ce cas l'intervention aura lieu après les lâchers et avant les fortes pluies d'automne.

Calendrier prévisionnel

2023: définition précis des lieux d'intervention

2024: Enlèvement et câblage des arbres tombés

Partenaires de l'action à mobiliser

Potentiel financeur : Agence de l'eau , département et région jusqu'à 80%

FA3 Mise en défens des berges

| | |
|--|---|
| Enjeu | E2 Améliorer la qualité de l'eau E4 Activité économique et de loisir |
| Objectif stratégique | OS3 Garantir une eau de qualité OS6 Concilier activité économique avec un bon état des cours d'eau |
| Objectif opérationnel | OP7 Favoriser des pratiques agricoles limitant les risques d'érosion des sols (piétinement) |
| Maitrise d'ouvrage : SMACA | |
| Type d'action | |
| Action de travaux | |
| Présentation | |
| Consistance de l'opération | |
| <p>Mettre en défens les berges pour empêcher l'accès du bétail au cours d'eau ou plan d'eau. Cette protection permettra de régénérer la végétation en bordure de cours d'eau et limiter le colmatage du lit. Cette mise en défens sera accompagnée d'aménagements afin de permettre l'abreuvement du bétail (pompe à museau, abreuvoir gravitaire, passage aménagé).</p> <p>La mise en défens des berges se fera à l'aide de clôtures électriques ou barbelés. Une distance d'au moins un mètre sera maintenue entre le cours d'eau et la clôture. Soit la clôture sera électrique et donc constituée d'un seul fil. Soit la clôture sera en barbelés installées alors sur deux rangs minimum. Les piquets en bois seront espacés de 3 mètres afin de faciliter l'entretien.</p> |  |
| Moyens | |
| Matériel nécessaire à la pose des piquets et des clôtures. Piquets en acacia, clôture. | |
| Incidences | |
| Du matériel léger sera utilisé au maximum pour réduire les incidences sur les berges. Les impacts seront locaux se limitant aux linéaires de cours d'eau et aux abords des berges. | |
| Résultats attendus | |
| Améliorer la qualité des boisements de berges et des habitats aquatiques, diminuer le colmatage du lit mineur et réduire la turbidité de l'eau. | |
| Indicateurs de suivi | |
| Indicateurs d'actions: linéaire clôturé et nombre d'exploitations Suivi du linéaire colmaté, suivi du linéaire de végétation, suivie photographique | |

Secteurs d'intervention

Sites concernés:

Cf Carte 88



Linéaire concerné: Travaux en priorité sur le sous bassin de la Guerlie, mais en se gardant l'opportunité d'agir sur d'autres secteurs du territoire. Il est prévu la mise en défend de 18.5 km de cours d'eau sur la Guerlie. Une convention sera mise en place entre le propriétaire et le syndicat, dans laquelle le propriétaire s'engagera à entretenir les aménagements réalisés.

Critères de sélection: tronçons de cours d'eau présentant des berges fortement piétinées par le bétail.

Coûts estimés HT

Coûts moyens des clôtures: -clôtures électrique: de 2 à 4€/mètre

-clôture avec barbelés: de 8 à 10€/mètre

Coût de l'action: secteur Guerlie ≈111 000€ (18.5km)

Opportunités autres secteurs ≈30 000€ (5 km)

Modalités de mise en œuvre

Cours d'eau classé en 2nd catégorie piscicole, les interventions doivent donc avoir lieu entre le 1er juillet et le 28 février. Il est préférable d'intervenir pendant la période estivale d'étiage

Calendrier prévisionnel

Rencontre des propriétaires concernés en 2023-2024

Première tranche de travaux fin 2024

Trois tranches de travaux prévues sur les actions de la Guerlie

répartition des travaux par secteur: 1er secteur Grande Treize/ 2ème secteur Charente amont/
3ème secteur Charente aval et petite Treize

Partenaires de l'action à mobiliser

Chambre d'agriculture

Potentiel financeur : Agence de l'eau et région jusqu'à 80%

FA4 Abreuvement : pompe à museau

| | |
|---|---|
| Enjeu | E2 Améliorer la qualité de l'eau E4 Activité économique et de loisir |
| Objectif stratégique | OS3 Garantir une eau de qualité OS6 Concilier activité économique avec un bon état des cours d'eau |
| Objectif opérationnel | OP7 Favoriser des pratiques agricoles limitant les risques d'érosion des sols (piétinement) |
| Maitrise d'ouvrage : SMACA | |
| Type d'action | |
| Action de travaux | |
| Présentation | |
| Consistance de l'opération | |
| <p>La mise en place de pompes à museau permet l'abreuvement des bovins. Ainsi les bovins ne s'abreuvent plus directement dans le cours d'eau. Cela a pour avantage une diminution de l'impact sur les berges et le milieu.</p> <p>La prise d'eau de la pompe sera fixée dans le cours d'eau ,à plus de 15 cm du fond du lit, fixée à un pieu en bois ou sur une racine. La pompe peut remonter l'eau sur une hauteur maximale de 7m ou sur une longueur maximale de 70 m. La pompe sera reliée par un tuyau en polyéthylène enterré à 60 cm de profondeur. La pompe sera fixée dans le sol et ses abords seront recouverte d'un empierrement sur géotextile. Les buvettes seront équipées d'un récipient adapté aux veaux. Une pompe convient pour 8 à 10 bovins.</p> |  |
| Moyens | |
| Matériel nécessaire à l'installation de la crépine et du tuyau. Fibre géotextile coco et empierrement. Mini-pelle. | |
| Incidences | |
| Du matériel léger sera utilisé au maximum pour réduire les incidences sur les berges. La pompe sera éloignée du cours d'eau (minimum 2 mètres) | |
| Résultats attendus | |
| Diminuer le colmatage du lit mineur, réduction de l'apport de matière organique et amélioration de la turbidité de l'eau. | |
| Indicateurs de suivi | |
| Indicateurs d'actions: nombre d'abreuvoirs aménagés et nombre d'exploitations engagées Suivi du linéaire colmaté | |

FA4 Abreuvement: abreuvement gravitaire

| | |
|---|---|
| Enjeu | E2 Améliorer la qualité de l'eau E4 Activité économique et de loisir |
| Objectif stratégique | OS3 Garantir une eau de qualité OS6 Concilier activité économique avec un bon état des cours d'eau |
| Objectif opérationnel | OP7 Favoriser des pratiques agricoles limitant les risques d'érosion des sols (piétinement) |
| Maitrise d'ouvrage : SMACA | |
| Type d'action | |
| Action de travaux | |
| Présentation | |
| Consistance de l'opération | |
| <p>La mise en place d'abreuvement gravitaire permet l'abreuvement des bovins. Ainsi les bovins ne s'abreuvent plus directement dans le cours d'eau. Cela a pour avantage une diminution de l'impact sur les berges et le milieu.</p> <p>Le principe de l'abreuvement gravitaire est que l'eau du cours d'eau alimente par gravité un ou plusieurs abreuvoirs situés en contrebas. La pente doit donc être supérieure à 1%. La prise d'eau sera fixée dans le cours d'eau, surélevée à plus de 15 cm du fond du lit, fixée à un pieu en bois ou sur une racine. Le tuyau d'alimentation sera enterré à une distance minimale de 60 cm. Les buses seront fixées au sol et un empierrement sur géotextile sera utilisé pour stabiliser le sol autour du point d'abreuvement. Un flotteur sera utilisé, afin de permettre un niveau d'eau constant dans la buse, sans engendrer de débordement de cette dernière.</p> |  |
| Moyens | |
| Matériel nécessaire à l'installation de la crépine et du tuyau. Filtre pour la prise d'eau. Buse d'abreuvement d'une capacité de 1000L. Fibre géotextile coco et empierrement. Mini-pelle. | |
| Incidences | |
| Du matériel léger sera utilisé au maximum pour réduire les incidences sur les berges. La buse sera éloignée du cours d'eau (minimum 2 mètres) | |
| Résultats attendus | |
| Diminuer le colmatage du lit mineur, réduction de l'apport de matière organique et amélioration de la turbidité de l'eau. | |
| Indicateurs de suivi | |
| Indicateurs d'actions: nombre d'abreuvoirs aménagés et nombre d'exploitations engagés Suivi du linéaire colmaté, suivi des stations de mesures de qualité | |

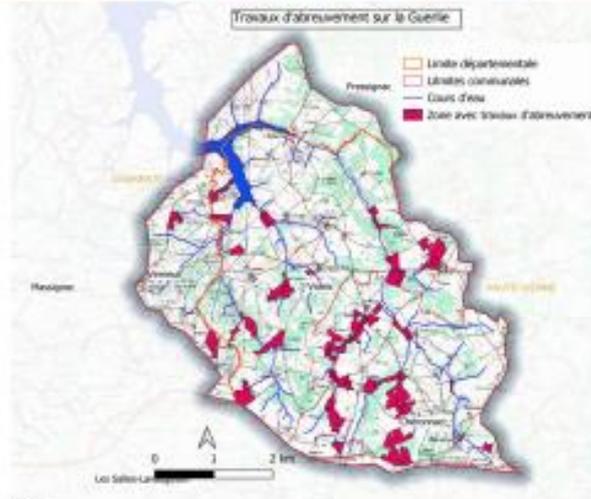
FA4 Abreuvement: Passage a gué aménagé

| | |
|--|---|
| Enjeu | E2 Améliorer la qualité de l'eau E4 Activité économique et de loisir |
| Objectif stratégique | OS3 Garantir une eau de qualité OS6 Concilier activité économique avec un bon état des cours d'eau |
| Objectif opérationnel | OP7 Favoriser des pratiques agricoles limitant les risques d'érosion des sols (piétinement) |
| Maitrise d'ouvrage : SMACA | |
| Type d'action | |
| Action de travaux | |
| Présentation | |
| Consistance de l'opération | |
| <p>La mise en place de passage à gué aménagé permet à la fois la traversée des cours d'eau et l'abreuvement des bovins. Dans un premier temps les berges seront reprofilées en pente douce (<15%). Puis les deux descentes seront empierrées (pierre concassée grossière (0-100 mm) sur 20cm d'épaisseur minimum); afin de limiter l'apport de sédiments dans le cours d'eau. Le fond du lit sera resserré par la mise en place de deux barres de seuil en bois de part et d'autre du passage. Le cours d'eau sera rétréci de façon à assurer une hauteur d'eau suffisante pour l'abreuvement du bétail. La clôture sera placée suffisamment haute pour éviter d'impacter la continuité. Quand le passage ne servira pas, ce dernier devra être fermé par une barre en bois amovible. Pose facultative d'un épi déflecteur en amont pour réorienter le courant vers l'abreuvoir en basses eaux.</p> |  |
| Moyens | |
| Matériel nécessaire à l'installation du passage à gué. Mini pelle avec godet. Tracteur et benne pour l'apport de l'empierrement. | |
| Incidences | |
| Du matériel léger sera utilisé au maximum pour réduire les incidences sur les berges. Clôture placée suffisamment haute pour ne pas impacter la continuité | |
| Résultats attendus | |
| Diminuer le colmatage du lit mineur, réduction de l'apport de matière organique et amélioration de la turbidité de l'eau. | |
| Indicateurs de suivi | |
| Indicateurs d'actions: nombre de passages à gué aménagés Suivi du linéaire colmaté, suivi des stations de mesures de qualité | |

Secteurs d'intervention

Sites concernés:

Cf carte 89



Linéaire concerné: Travaux réalisés en priorité sur le sous bassin de la Guerlie, mais en se gardant l'opportunité d'agir sur d'autres secteurs du territoire.

Il est prévu la mise en place de 46 points d'abreuvement sur la Guerlie, le type d'abreuvement (pompe à museau, abreuvoir gravitaire, passage à gué aménagé) se fera en concertation avec les agriculteurs et selon le milieu.

Critères de sélection: tronçon de cours d'eau présentant des berges fortement piétinées par le bétail.

Coûts estimés HT

Coûts moyens des pompes à museau: 1 000 €/ Coûts moyens des abreuvoirs gravitaires: 1500€

Coûts moyens des passages aménagés: 3 000€

Coût de l'action: secteur Guerlie ≈84 300€

Opportunités autres secteurs ≈18 300€

Coût d'une assistance à maîtrise d'ouvrage: 2 600€ HT

Modalités de mise en œuvre

Les cours d'eau de la Guerlie sont classés en 2nd catégorie piscicole, les interventions doivent donc avoir lieu entre le 1er juillet et le 28 février. Il est préférable d'intervenir pendant la période estivale d'étiage

Calendrier prévisionnel

2023-2024: Rencontre des propriétaires concernés

2024: Première tranche de travaux

Trois tranches de travaux prévus sur les actions de la Guerlie (répartition des travaux par secteur)

Partenaires de l'action à mobiliser

Chambre d'agriculture

Potentiel financeur : Agence de l'eau et région jusqu'à 80%

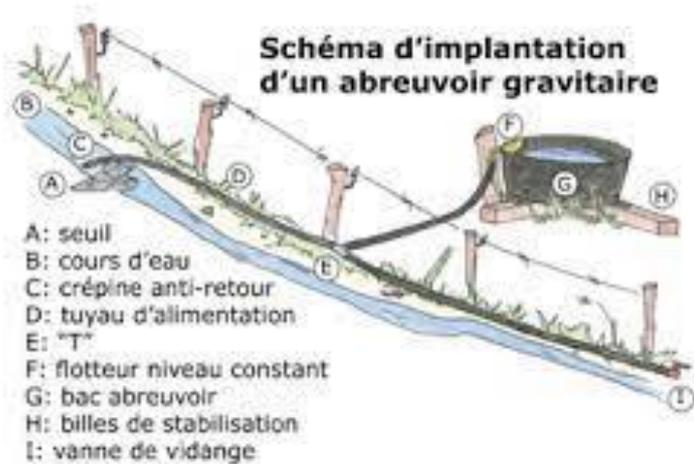
Schéma de principe

- Des pompes à museau

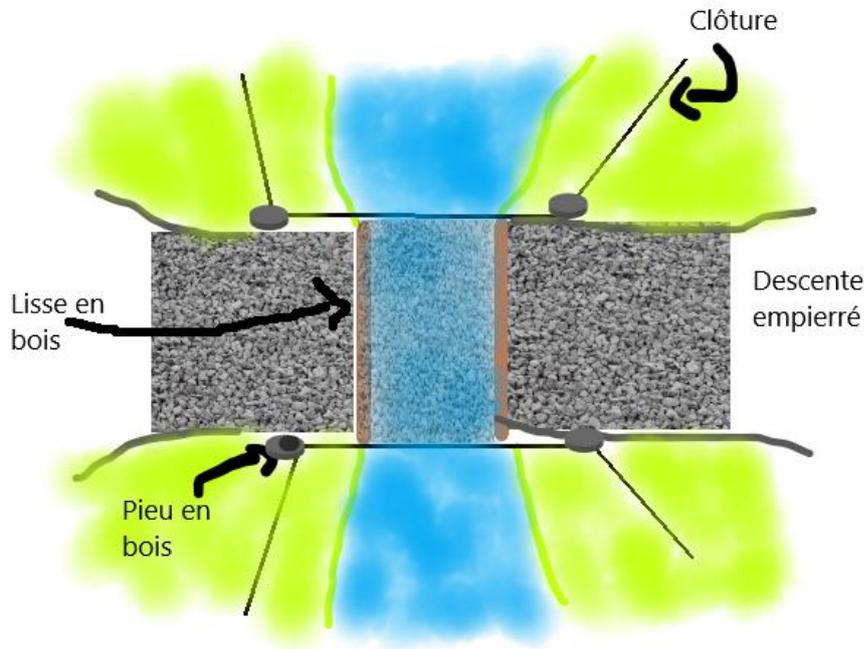
Les pompes de prairie



- Des abreuvoirs gravitaires



- Des passages à gué aménagés (vue de dessus) avec mise en défens



Si le passage sert aussi de point de traversé de tracteur, il n'y aura pas de lisse en bois, éventuellement un chenal d'étiage pourra être tracé au milieu du passage.

La granulométrie du dessus sera assez fine, pour éviter que les bovins ne se blessent.

Le choix du type d'abreuvement se fera **en concertation avec les exploitants, selon le milieu et l'usage prévu.**

- Pour l'installation d'un abreuvoir gravitaire une pente d'écoulement supérieure à 1% (idéalement 2%) est nécessaire. Ce type d'abreuvoir n'est pas adaptable aux cours d'eau à pente faible ou avec des berges hautes. Il est bien adapté aux pâtures pentues qui possèdent une source s'écoulant vers la rivière.
- Pour l'installation d'une pompe de prairie, un point avec un niveau d'eau plus important est nécessaire (lame d'eau d'environ 20 cm). La pompe de prairie s'adapte très bien aux rivières qui ont des berges très hautes et qui rendent l'accès à l'eau difficile pour le bétail.
- Pour l'installation de passage à gué aménagé le choix de l'emplacement est primordial. Ce passage permet au bétail de se déplacer librement d'une pâture à l'autre tout en facilitant l'abreuvement des animaux dans un lieu sécurisé. Ce type d'abreuvement est utile sur les parcelles situées de part et d'autre d'un cours d'eau.

FA5 Mise en place de passages a gué

| | |
|--|---|
| Enjeu | E2 Améliorer la qualité de l'eau E4 Activité économique et de loisir |
| Objectif stratégique | OS3 Garantir une eau de qualité OS6 Concilier activité économique avec un bon état des cours d'eau |
| Objectif opérationnel | OP7 Favoriser des pratiques agricoles limitant les risques d'érosion des sols (piétinement) |
| Maitrise d'ouvrage : SMACA | |
| Type d'action | |
| Action de travaux | |
| Présentation |  |
| Consistance de l'opération | |
| <p>La mise en place de passages à gué permet la traversée des cours d'eau. Sur certaines parcelles isolées, les passages à gué sont parfois la seule solution envisageable pour la traversée</p> <p>Dans un premier temps les berges seront reprofilées en pente douce. Puis les deux descentes seront empierrées; afin de limiter l'apport de sédiments dans le cours d'eau. Le fond du lit sera aussi empierré (pierre concassée grossière (0-100 mm) sur 20cm d'épaisseur minimum) . Le passage sera délimité par des clôtures de part et d'autre pour éviter la divagation du bétail dans le cours d'eau. La clôture sera placée suffisamment haute pour éviter d'impacter la continuité. Quand le passage ne servira pas, ce dernier devra être fermé par une clôture ou une barre en bois amovible. La largeur du passage sera de 6 mètres s'il y a des passages d'engin et de 4 mètres s'il n'y a que des passages de bovins.</p> | |
| Moyens | |
| Mini pelle avec godet. Tracteur et benne pour l'apport de l'empierrement. + Poste technicienne rivière | |
| Incidences | |
| Du matériel léger sera utilisé au maximum pour réduire les incidences sur les berges. On veillera à ne pas créer de contre pente dans le lit du cours d'eau | |
| Résultats attendus | |
| Diminuer le colmatage du lit mineur, diminution de l'apport de matière organique et amélioration de la turbidité de l'eau. | |
| Indicateurs de suivi | |
| Indicateurs d'actions: nombre de passage a gué aménagé Suivi du linéaire colmaté, suivi des stations de mesures de qualité | |

FA5 Mise en place de passage busé/ hydro tube

| | |
|-----------------------|---|
| Enjeu | E2 Améliorer la qualité de l'eau E4 Activité économique et de loisir |
| Objectif stratégique | OS3 Garantir une eau de qualité OS6 Concilier activité économique avec un bon état des cours d'eau |
| Objectif opérationnel | OP7 Favoriser des pratiques agricoles limitant les risques d'érosion des sols (piétinement) |

Maitrise d'ouvrage : SMACA

Type d'action

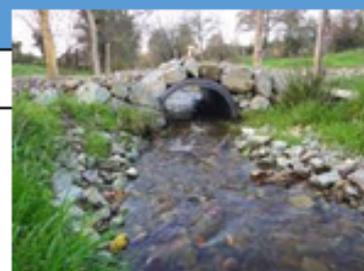
Action de travaux

Présentation

Consistance de l'opération

La mise en place de passages busés permet la traversée des cours d'eau. Sur certaines parcelles isolées, les passages busés sont parfois la seule solution envisageable pour la traversée.

Le diamètre de l'hydrotube doit être au minimum de la largeur du cours d'eau. Afin de ne pas entraver la continuité écologique, un cylindre creux est utilisé. Ce cylindre sera enterré de 1/3 de son diamètre. Il est ensuite recouvert d'un géotextile et empierré. Il est consolidé à l'aide de mardriers en bois de chêne. La longueur de l'ouvrage est de 6 mètres maximum afin de permettre le passage des engins agricoles et des bovins.



Moyens

Matériel nécessaire à l'installation du passage busé. Mini pelle avec godet. Hydrotube demi-cylindrique en PEHD (polyéthylène haute densité)
Tracteur et benne pour l'apport de l'empierrement.
+ Poste technicienne rivière

Incidences

Cylindre creux utilisé afin de conserver le fond du lit naturel
Du matériel léger sera utilisé au maximum pour réduire les incidences sur les berges.

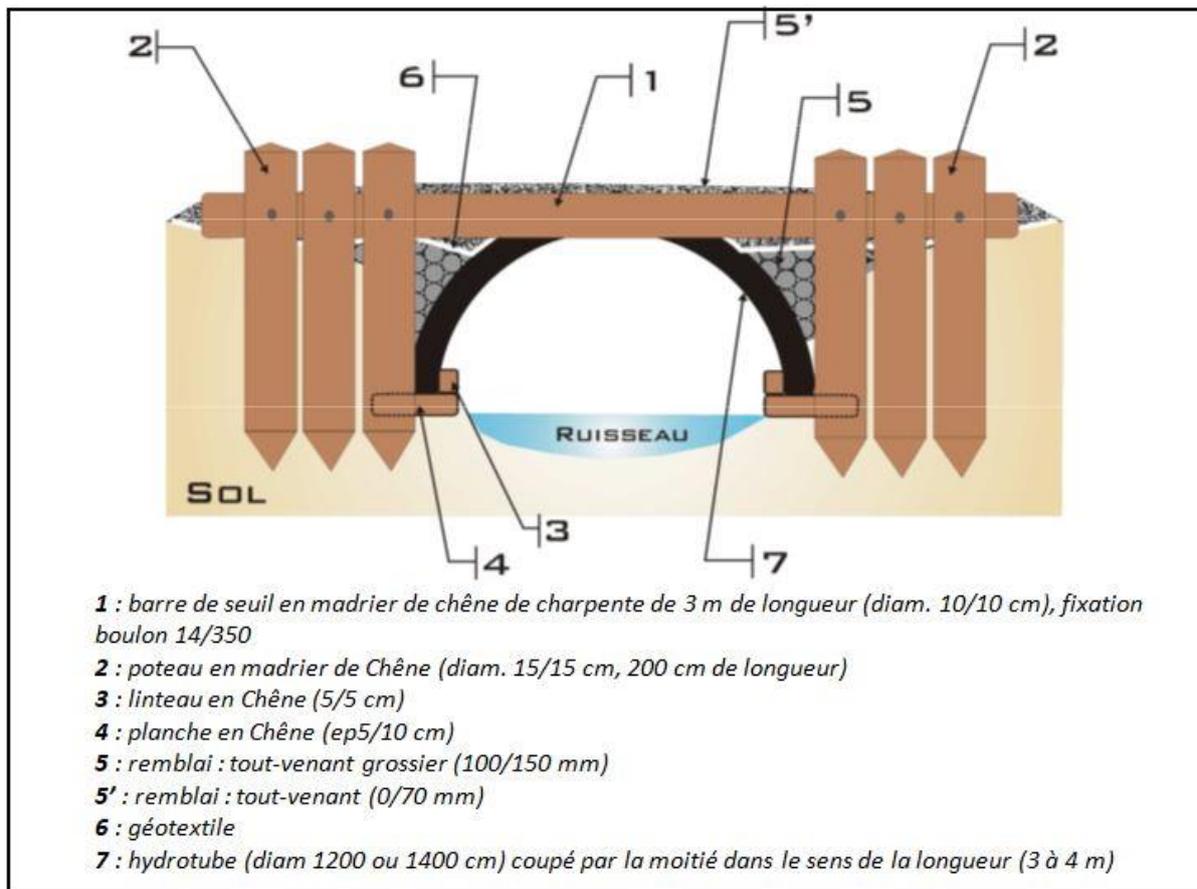
Résultats attendus

Diminuer le colmatage du lit mineur, diminution de l'apport de matière organique et amélioration de la turbidité de l'eau.

Indicateurs de suivi

Indicateurs d'actions: nombre de passage a gué aménagé
Suivi du linéaire colmaté, suivi des stations de mesures de qualité

Schéma de principe hydrotube

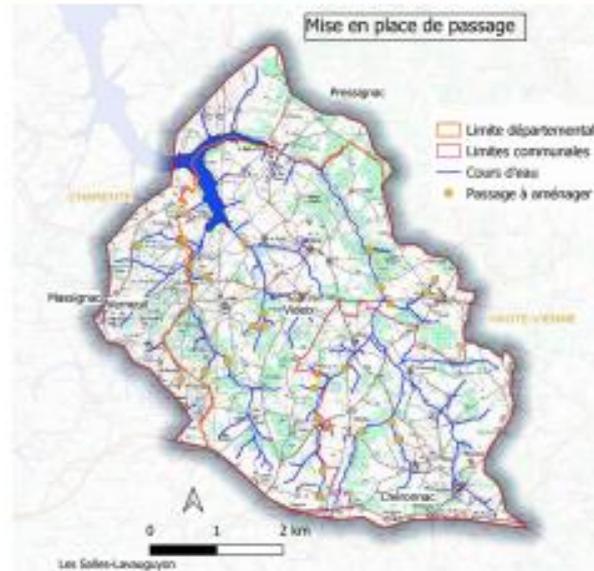


Le choix du type de passage se fera **en concertation avec les exploitants, selon le milieu et l'usage prévu**. En effet, les passages hydro tubes, ne sont adaptés qu'au petit cours d'eau (largeur <1m). Si la largeur est supérieure, un passage à gué sera aménagé à la place.

Secteurs d'intervention

Sites concernés:

Cf carte 90



Linéaire concerné: Travaux en priorité sur le sous bassin de la Guerlie, mais en se gardant l'opportunité d'agir sur d'autres secteurs du territoire.

Il est prévu la mise en place de 29 points de traversées sur la Guerlie, le choix du passage (hydro tube ou passage à gué) se fera en concertation avec l'exploitant et selon le milieu.

Une convention sera mise en place entre le propriétaire et le syndicat, dans laquelle le propriétaire s'engagera à entretenir les aménagements réalisés.

Coûts estimés HT

Coûts moyen d'un passage à gué: 2 000 €

Cout moyen d'un hydro tube: 3 000 €

Coût de l'action: secteur Guerlie ≈72 500€ (29 passages)

Opportunités autres secteurs ≈12 500€ (5 passages)

Modalités de mise en œuvre

Cours d'eau de la Guerlie classé en 2nd catégorie piscicole, les interventions doivent donc avoir lieu entre le 1er juillet et le 28 février. Il est préférable d'intervenir pendant la période estivale d'étiage

Calendrier prévisionnel

2023-2024: Rencontre des propriétaires concernés

2024: Première tranche de travaux

Trois tranches de travaux prévus sur les actions de la Guerlie (répartition des travaux par secteur)

Partenaires de l'action à mobiliser

Chambre d'agriculture

Potentiel financeur : Agence de l'eau et région jusqu'à 80%

FA6 Restauration des zones piétinées

| | |
|--|---|
| Enjeu | E2 Améliorer la qualité de l'eau E4 Activité économique et de loisir |
| Objectif stratégique | OS3 Garantir une eau de qualité OS6 Concilier activité économique avec un bon état des cours d'eau |
| Objectif opérationnel | OP7 Favoriser des pratiques agricoles limitant les risques d'érosion des sols (piétinement) |
| Maitrise d'ouvrage : SMACA | |
| Type d'action | |
| Action de travaux | |
| Présentation | |
| Consistance de l'opération | |
| <p>Cette action vise à restaurer les zones piétinées, ou le lit mineur est élargi et colmaté due à l'action des bovins.</p> <p>En complément de la mise en défend sera réalisée, ainsi que l'installation d'un système d'abreuvement. Une replantation de ripisylve pourra être aussi envisagée.</p> <p>Réalisation de travaux hydromorphologiques; création de banquettes minérales alternées de l'aval vers l'amont, afin de resserrer le lit. Longueur de la banquette de l'ordre de 4 à 5 fois la largeur plein bords. Largeur de la banquette de l'ordre de 0.5 à 0.8 fois la largeur plein bord. La hauteur des banquettes sera calée de façon à ce qu'elles soient noyées en période de crue.</p> <p>Granulométrie de 10 à 150 mm. Mélange argilo-limoneux-sableux et pierres compris entre 10 et 150 mm . Même principe que la fiche action n°1.</p> |  |
| Moyens | |
| Pelles + Tracteur et benne pour l'apport de l'empierrement+ Poste technicienne rivière | |
| Incidences | |
| Du matériel léger sera utilisé au maximum pour réduire les incidences sur les berges. Le lieu de stockage sera éloigné du cours d'eau et décidé en concertation avec le propriétaire. | |
| Résultats attendus | |
| Diversifier les habitats, réduire le colmatage du lit, réduire la largeur du lit | |
| Indicateurs de suivi | |
| Indicateurs d'actions: linéaire restauré Suivi du linéaire colmaté, suivi des stations de mesures de qualité | |

Exemples des aménagements prévus (source SABAC)



Avant

Zone piétinée, lit mineur élargit,
absence de ripisylve



Après

Diversification des habitats
Diminution de la largeur du lit

Secteurs d'intervention

Sites concernés:

Cf carte 91



Linéaire concerné: Travaux sur le sous bassin de la Guerlie, 8 sites de recharge prioritaire

Coûts estimés HT

Coût moyen de la recharge: 100€/ml

8 sites potentiels de recharge sur le sous bassin de la Guerlie soit un total de 1900 ml

Cout action: 190 000€

Modalités de mise en œuvre

Cours d'eau de la Guerlie classé en 2nd catégorie piscicole, les interventions doivent donc avoir lieu entre le 1er juillet et le 28 février. Il est préférable d'intervenir pendant la période estivale d'étiage

Calendrier prévisionnel

2023-2024: Rencontre des propriétaires concernés

2024: Première tranche de travaux

Trois tranches de travaux prévus sur les actions de la Guerlie (répartition des travaux par secteur)

2026: Fin des travaux

Partenaires de l'action à mobiliser

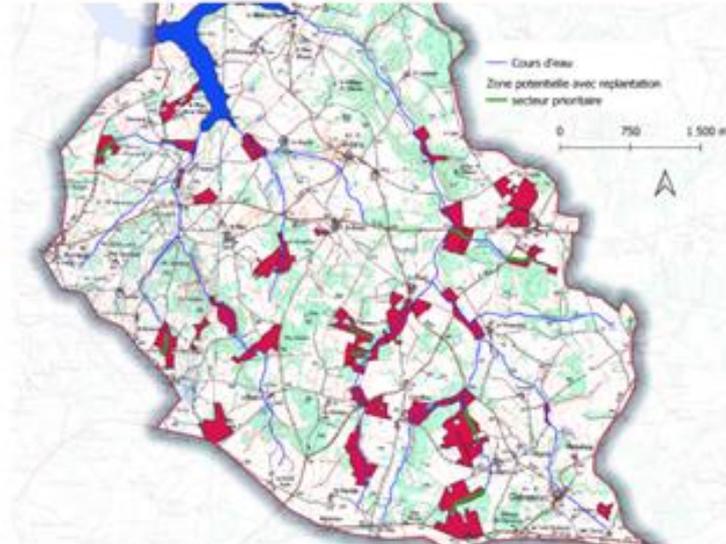
Potentiel financeur : Agence de l'eau, département et région jusqu'à 80%

FA7 Plantation d'une ripisylve

| | | |
|---|---|--|
| Enjeu | E1 Protection, valorisation et restauration des milieux aquatiques E4 Activité économique et de loisir | |
| Objectif stratégique | OS2 Préserver les habitats naturels OS5 Atténuation de l'eutrophisation et du développement de cyanobactérie | |
| Objectif opérationnel | OP6 Entretien de la ripisylve et préserver les berges | |
| Maitrise d'ouvrage : SMACA | | |
| Type d'action | | |
| Action de travaux | | |
| Présentation |  | |
| Consistance de l'opération | | |
| <p>Plantation d'une ripisylve diversifiée sur les zones où la régénération naturelle sera difficile. En complément une mise en défend du cours d'eau sera réalisée.</p> <p>Composition d'un bouquet d'essences locales avec des espèces adaptées aux bords de cours d'eau (frêne, saules, peupliers autochtones, aulne). Pas de plantation de peuplier « de cultures » et résineux, car leur système racinaire stabilise peu les berges. Espacement des plants en moyenne de 1 mètre. Tous les plants ont une protection et un paillage individuel. Les plants de haut jet sont équipés d'une protection contre le grand gibier (120 cm de haut) et les arbustifs d'une protection contre les rongeurs (60 cm de haut).</p> <p>Chaque plant doit être abondamment arrosé une fois installé.</p> | | |
| Moyens | | |
| Plants, pelles bêche, tuteurs, protections pour plant, paillages, sécateur + Poste technicienne rivière | | |
| Incidences | | |
| Du matériel léger sera utilisé au maximum pour réduire les incidences sur les berges. | | |
| Résultats attendus | | |
| Ripisylve pouvant exercer ses différentes fonctions | | |
| Indicateurs de suivi | | |
| Linéaire de ripisylve planté Linéaire de ripisylve entretenue | | |

Secteurs d'intervention

Sites concernés:



Linéaire concerné: Secteur de la Guerlie avec zone sans ripisylve ou la régénération naturelle sera difficile. Objectif plantation de 4 km.

Coûts estimés HT

Coûts moyen des fournitures + installation 20€/ml
Coût de l'action 80 000€

Modalités de mise en œuvre

Cours d'eau de la Guerlie classé en 2nd catégorie piscicole, les interventions doivent donc avoir lieu entre le 1er juillet et le 28 février. Il est préférable d'intervenir pendant la période de mi novembre à début décembre.

Calendrier prévisionnel

2024-2026 Plantation prévu en même temps que la mise en défens sur la période

Partenaires de l'action à mobiliser

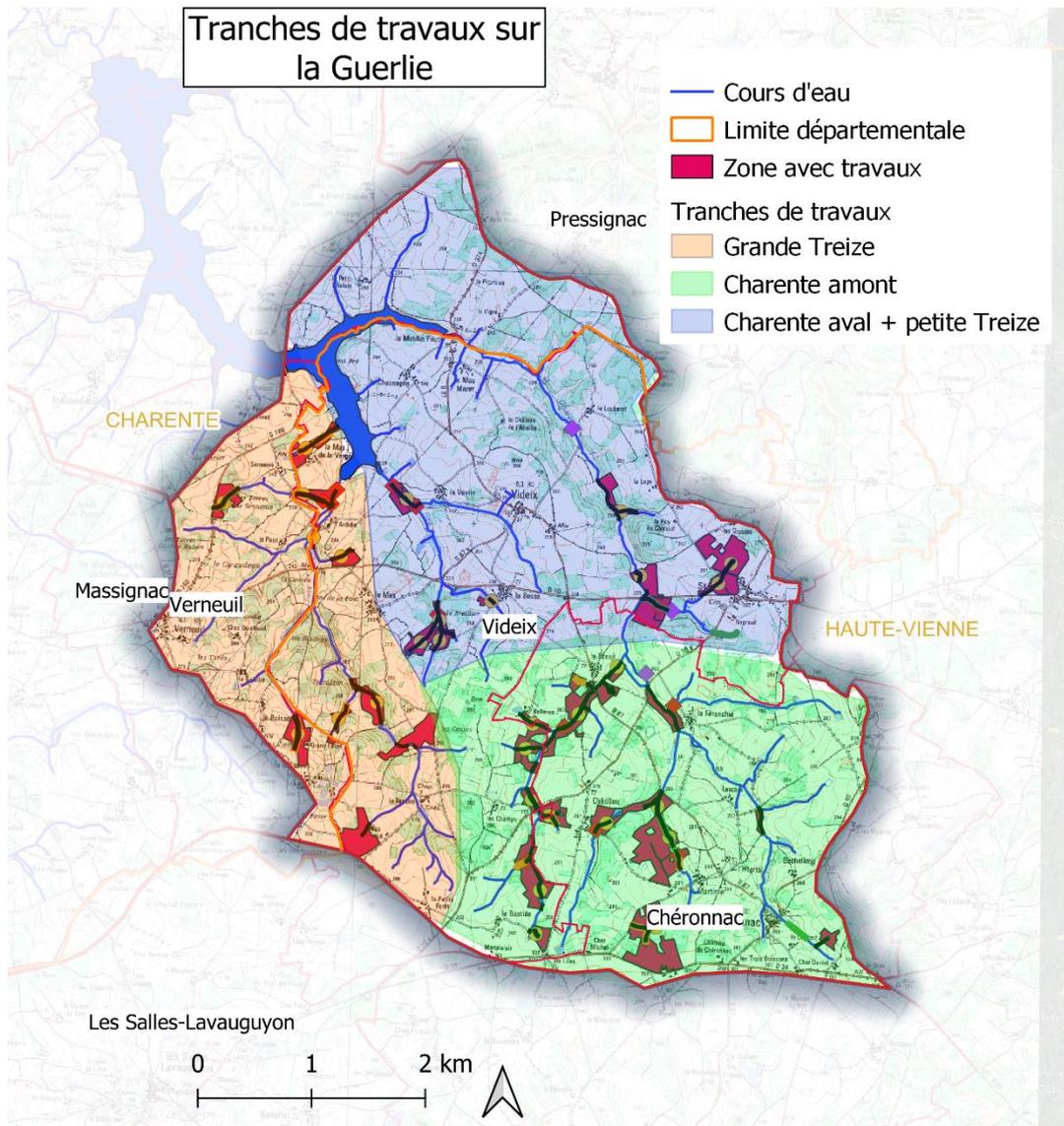
CETEF, Prom'haies

Potentiel financeur : Agence de l'eau, département et région jusqu'à 80%

Action sur la Guerlie :

Les actions sur la Guerlie seront divisées en trois tranches de travaux, sur les années 2024 à 2027 :

- Secteur grande Treize
- Secteur Charente amont
- Secteur Charente aval + petite Treize



Tous les propriétaires et exploitants seront rencontrés en amont des travaux et une convention sera mise en place avec les propriétaires et exploitants.

Ce type de travaux (actions pour limiter la divagation des vaches dans les cours d'eau), bien qu'effectué en priorité sur le territoire de la Guerlie, pourra être envisagé sur d'autres sous bassin versant, en fonction des opportunités. Les actions se feront alors en priorité sur les têtes de bassin versant (délimitation faite par l'EPTB Charente).

FA08 Restauration de la petite continuité écologique

| | |
|---|--|
| Enjeu | E1 Protection, valorisation et restauration des milieux aquatiques E2 Amélioration de la qualité de l'eau |
| Objectif stratégique | OS1 Libre circulation piscicole et sédimentaire OS3 Garantir une eau de qualité |
| Objectif opérationnel | OP1 Assurer la continuité écologique |
| Maitrise d'ouvrage : SMACA | |
| Type d'action | |
| Action de travaux | |
| Présentation | |
| Consistance de l'opération | |
| <p>Les petits ouvrages sont très présents sur le bassin, notamment sur les affluents (passage busé ,passage à gué et passerelles). Ces derniers créent des obstacles à l'écoulement de l'eau et à la continuité écologique.</p> <p>Suppression des ouvrages sans usages et évacuation des déchets.</p> <p>Remplacement des ouvrages problématiques pour la continuité écologique. Remplacement par des <u>hydrotubes</u> ou des ponts cadres (pour engins lourds). Ces dispositifs seront enterrés dans le lit permettant de rétablir et de maintenir un profil en long d'équilibré. (voir fiche action 5 <u>hydro-tubes</u>)</p> |  |
| Moyens | |
| Mini pelle avec godet. <u>Hydrotube</u> demi-cylindrique en PEHD ou pont cadre. Tracteur et benne pour l'apport de l'empierrement. + Poste technicienne rivière | |
| Incidences | |
| Du matériel léger sera utilisé au maximum pour réduire les incidences sur les berges. Les ouvrages utilisés seront creux pour maintenir un fond du lit naturel. Les <u>hydrotubes</u> installés auront une ouverture supérieure ou égale à la largeur du cours d'eau. | |
| Résultats attendus | |
| Rétablir la continuité écologique sur les petits ouvrages Améliorer la qualité de l'eau et les habitats aquatiques | |
| Indicateurs de suivi | |
| Nombre d'ouvrages supprimés ou remplacés, linéaire restauré pour la continuité écologique. | |

Secteurs d'intervention

Sites concernés: cf carte ci contre

Cf carte 92 pour le
secteur Guerlie

Linéaire concerné: Affluents de la Charente
(Transon, Moulde + sous bassin de la Guerlie)



Coûts estimés HT

Coût moyen des passages: 3 000 €

Coût moyen de la suppression d'un ouvrage+ remblaiement: 2 000€

Objectif: effacement de 4 passages et remplacement de 12 ouvrages sur la Guerlie Coût: 68 000€

6 Opportunité sur Transon et Moulde Coût: 27 000€

Modalités de mise en œuvre

Cours d'eau classé de la Guerlie, le Transon et la Moulde en 2nd catégorie piscicole, les interventions doivent donc avoir lieu entre le 1er juillet et le 28 février. Il est préférable d'intervenir pendant la période estivale d'étiage

Calendrier prévisionnel

2024-2026: Guerlie ;les effacements et remplacements d'ouvrages se feront en même temps que les travaux pour la mise en place de dispositif d'abreuvements

Période d'intervention à définir: autres secteurs

Partenaires de l'action à mobiliser

Potentiel financeur : Agence de l'eau, département et région jusqu'à 80%

Pour la petite continuité écologique (buse, passerelle...), les propriétaires seront donc informés, sur les deux choix possibles :

- Effacement de leur ouvrage, s'il n'a plus d'usage
- Remplacement de l'ouvrage par un ouvrage plus adapté type hydro tube, si un usage est constaté. En fonction de l'usage (passage bovin et/ou tracteur) le passage sera d'une largeur plus ou moins conséquente.

La priorité des interventions se fera sur le sous bassin de la Moulde, du Transon et de la Guerlie. En effet le linéaire principal de la Charente en aval des barrages et peu impacté par la petite continuité, et pour le moment pas de diagnostic n'a été effectué sur ses petits affluents.

FA09 Sensibilisation sur la gestion des ouvrages

| | |
|-----------------------|--|
| Enjeu | E1 Protection, valorisation et restauration des milieux aquatiques |
| Objectif stratégique | OS1 Libre circulation piscicole et sédimentaire |
| Objectif opérationnel | OP1 Assurer la continuité écologique |

Maitrise d'ouvrage: SMACA

Type d'action

Action de sensibilisation

Présentation

Consistance de l'opération

Visite des sites d'ouvrages encore fonctionnels, rencontre des propriétaires, information sur la manœuvre de vanne, discussions sur le devenir de leur ouvrage, distribution des plaquettes sur la gestion des ouvrages.

Aucune intervention concernant la grande continuité: effacement de seuil n'aura lieu.



Moyens

Plaquettes + Poste technicienne rivière

Résultats attendus

Meilleure connaissance des propriétaires d'ouvrages
Améliorer la qualité de l'eau et les habitats aquatiques

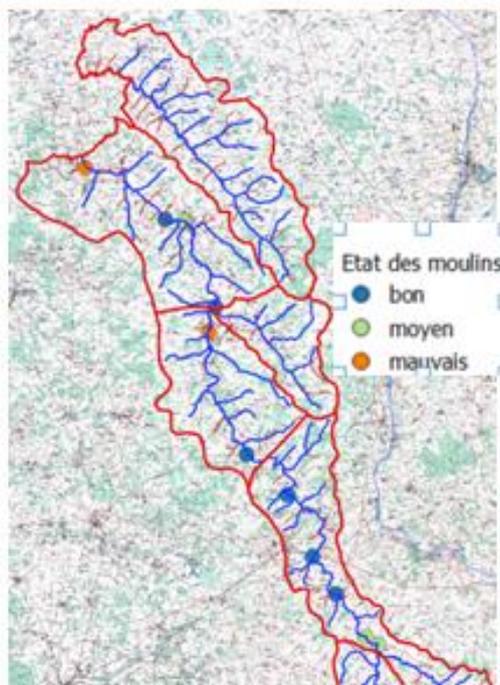
Indicateurs de suivi

Nombre de propriétaires d'ouvrages rencontrés

Secteurs d'intervention

Sites concernés:

Cf carte 79



Linéaire concerné: Charente en aval des barrages

Couts estimés

Salaire technicien + plaquettes

Modalités de mise en œuvre

Rencontre des propriétaires des ouvrages encore en état fonctionnel (11 ouvrages au total)

Calendrier prévisionnel

2024: premières rencontres

Partenaires de l'action à mobiliser

DDT

Potentiel financeur : Agence de l'eau 50%

FA10 Inventaire et diagnostic des zones humides

| | |
|---|--|
| Enjeu | Répondre à tous les enjeux |
| Objectif stratégique | OS2 Préserver les habitats naturels OS3 Garantir une eau de qualité OS4 Préserver une eau en quantité suffisante |
| Objectif opérationnel | OP4 Préserver et restaurer les zones humides |
| Maitrise d'ouvrage: SMACA | |
| Type d'action | |
| Action d'inventaire | |
| Présentation | |
| Consistance de l'opération | |
| <p>Effectuer un inventaire des zones humides du sous bassin de la Guerlie, ainsi qu'un diagnostic des pressions. L'inventaire prendra en compte les critères inscrits dans le SAGE Charente. La réalisation de ces inventaires va permettre au SMACA d'orienter ses futurs projets de restauration des zones humides</p> <p>Les inventaires consistent à délimiter les zones humides à partir de la flore et la nature des sols (pédologie). Les relevés de terrain sont effectués en fonction d'une carte des zones potentiellement humides.</p> | |
| Moyens | |
| Poste technicien zones humides , tablette avec GPS et logiciel OCARHY, tarière | |
| Résultats attendus | |
| Inventaire du sous bassin de la Guerlie, meilleure connaissance du territoire | |
| Indicateurs de suivi | |
| Nombre d'hectare de zones humides inventoriés Surface de territoire prospecté Nombre de coups de tarière effectués | |

Secteurs d'intervention

Sites concernés :

Bassin versant de la Guerlie

En priorité

Puis reste du territoire après 2024



Coûts estimés

Salaire technicien zones humides sur 5 ans + fonctionnement du poste ≈ 229 000€

Modalités de mise en œuvre

- 1- Définir zones d'études
- 2- Pré localisation des zones humides à l'aide des données existantes (DREAL, Agrocampus, INPN)
- 3- Réunion préalable avec les communes et élus + une réunion publique par zones d'études
- 4- Inventaire à la tarière avec l'utilisation de l'outil OCARHY (minimum un trou de tarière tous les cinq hectares et au moins un par parcelle)
- 5- Rédaction du diagnostic et priorisation des zones
- 6- Mise en consultation de l'atlas cartographie des zones humides
- 7- Réunion de restitution avec communes et partenaires

Calendrier prévisionnel

- 2023 : Début de l'inventaire du territoire de la Guerlie
2024 : Début de l'inventaire sur le reste du territoire (Moulde en premier)

Partenaires de l'action à mobiliser

- Forum des Marais Atlantiques
EPTB Charente (guide d'accompagnement « intégrer le cheminement de l'eau »)
Charente eau (pour l'utilisation de l'outil OCARHY et une aide sur les inventaires)
EPCI (Charente Limousine et Porte Océane du Limousin)
Potentiel financeur : Poste subventionné par l'Agence de l'eau jusqu'à 80%

L'inventaire des zones humides est un outil utile pour porter à connaissances ces milieux sensibles, et les caractériser. Les cartes de localisation des zones humides inventoriées peuvent intégrer les documents d'urbanisme des collectivités, dans l'objectif d'aménagement du territoire. De plus, l'inventaire des zones humides permet d'évaluer les fonctionnalités écosystémiques de celles-ci, lors de la phase terrain. Cela permet d'avoir une approche et connaissance des milieux naturels plus orientée vers le bassin versant et non uniquement sur les cours d'eau. Enfin, l'inventaire et la caractérisation des zones humides sur le territoire du Syndicat Mixte d'Aménagement du bassin de la Charente Amont permettra d'établir une hiérarchisation de celles-ci, en fonction de critères de fonctionnalité, dégradation, patrimonialité, etc. Ainsi, cela permettra de prioriser et justifier les actions de restaurations dans le programme de gestion sur des secteurs définis.

La restauration des zones humides, ainsi que leurs acquisitions se fera en priorité sur le territoire de la Guerlie, pour ce programme. Ce ciblage correspondant à un choix stratégique des élus. Une fois l'inventaire zones humides finalisé, la politique zones humides sera redéfinis avec les élus du syndicat et l'ensemble des partenaires, afin de déterminer les actions à mettre en œuvre dans les futurs programmes et détendre géographiquement le périmètre de ces actions.

La phase de prospections sur le terrain (sondages à la tarière pédologique) débutera après validation de la méthode d'inventaire par le Forum des Marais Atlantiques (FMA), qui propose une méthode homogénéisée sur l'ensemble de son aire de rayonnement. Cette méthode passe par l'obtention des Zones Humides Potentielles (ZHP), puis la phase de terrain afin de déterminer les Zones Humides Effectives (ZHE) et les Zones Humides Efficaces. Les sondages débuteront au cours de l'été 2023, par les communes du sous bassin de la Guerlie (Chéronnac, Verneuil, Videix et Pressignac) et se poursuivrons sur la durée du PPG, sur le reste du territoire (5 à 6 ans).

Les différentes zones humides potentielles par communes sont présente sur les cartes de la figure 93 de l'atlas cartographique.

FA11 Acquisition foncière de zones humides et mise en gestion

| | |
|--|--|
| Enjeu | Répondre à tous les enjeux |
| Objectif stratégique | OS2 Préserver les habitats naturels OS3 Garantir une eau de qualité OS4 Préserver une eau en quantité suffisante |
| Objectif opérationnel | OP4 Préserver et restaurer les zones humides |
| Maitrise d'ouvrage: SMACA | |
| Type d'action | |
| Action d'acquisition | |
| Présentation | |
| Consistance de l'opération | |
| <p>Mettre en place une veille foncière et acquérir les parcelles en zones humides dans le but de mettre en place une gestion adaptée .</p> <p>Réaliser une veille foncière sur le territoire (partenariat avec la SAFER)</p> <p>Proposer les parcelles au CEN pour l'acquisition et la mise en gestion, et a l'EPTB pour les parcelles à proximités de Lavaud et la Guerlie.</p> <p>Achats éventuels par le SMACA sur les zones d'intérêts et selon opportunités. Puis mise en place de la gestion des zones acquises: baux ruraux à clauses environnementales</p> | |
| Moyens | |
| Poste technicien zones humides , site Vigifoncier | |
| Résultats attendus | |
| Préservation des zones humides et leurs fonctions | |
| Indicateurs de suivi | |
| Hectares de zones humides acquises, Hectare de Zones humides avec plans de gestion | |

Secteurs d'intervention

Sites concernés:

Linéaire concerné: Sous bassin de la Guerlie



Coûts estimés HT

Coût acquisition: Enveloppe de 10 000€

Coût abonnement Vigifoncier 1 500€ HT par an

Coût acquisition moyen 3000€/ha + frais associés (notaire, SAFER...) 1000€/ha

Modalités de mise en œuvre

Suivi des acquisitions foncières du territoire

Communication avec le CEN, l'EPTB et la SAFER

Acquisition éventuelles par le SMACA

Calendrier prévisionnel

2024: Début du partenariat avec la SAFER , après les inventaires

2024-2025 première acquisition

Partenaires de l'action à mobiliser

CEN, SAFER, EPTB

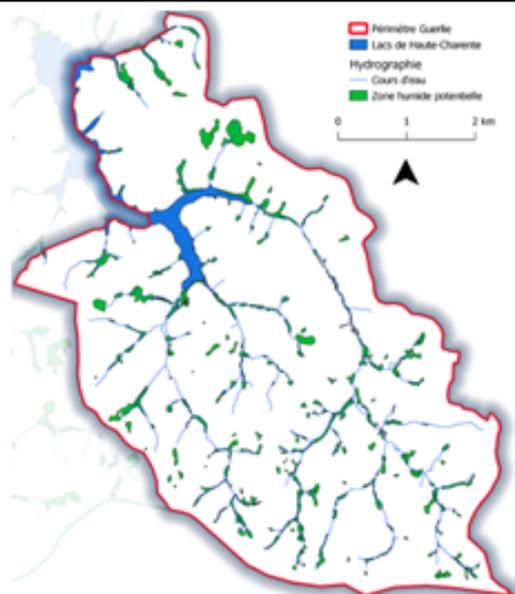
Potentiel financeur : Agence de l'eau jusqu'à 80%

FA12 Restauration des zones humides

| | |
|---|--|
| Enjeu | Répondre à tous les enjeux |
| Objectif stratégique | OS2 Préserver les habitats naturels OS3 Garantir une eau de qualité OS4 Préserver une eau en quantité suffisante |
| Objectif opérationnel | OP4 Préserver et restaurer les zones humides |
| Maitrise d'ouvrage: SMACA | |
| Type d'action | |
| Action de travaux | |
| Présentation | |
| Consistance de l'opération | |
| <p>La restauration des zones humides permet de rétablir l'ensemble de leurs fonctionnalités afin de les préserver. Les sites concernés sont des zones humides non entretenues avec tendance à se refermer. La restauration consiste alors en une ré ouverture du milieu.</p> <p>L'opération consistera en l'abattage et/ou bûcheronnage sélective d'arbustes et d'arbres afin de rouvrir des zones humides. Sera favorisé le bûcheronnage des saules et peupliers, forts demandeurs en eau. Les rémanents des coupes seront broyés et épandus sur place où mis à la disposition des agriculteurs.</p> |  |
| Moyens | |
| Tronçonneuses, débroussailleurs, broyeur, mini pelle tracteur avec remorque ou porteur forestier et treuil. + poste technicien zones humides | |
| Incidences | |
| Du matériel léger sera utilisé au maximum pour réduire les incidences sur les berges. | |
| Résultats attendus | |
| -Améliorer les fonctions de rétention d'eau des zones humides - Restaurer des zones d'intérêt pour la biodiversité | |
| Indicateurs de suivi | |
| Indicateurs d'actions: Nombre et surfaces de zones humides restaurées Suivi des stations de mesures et de qualité | |

Secteurs d'intervention

Sites concernés:



Linéaire concerné: Objectif restauration de 4.7 hectares sur le sous bassin de la Guerlie

Coûts estimés HT

10 000€ par hectare
Coût prévu de l'opération 47 000€

Modalités de mise en œuvre

Il est préférable d'intervenir de septembre à fin novembre, période hors-sève.

Calendrier prévisionnel

2024: Début des restaurations sur les zones diagnostiquées comme prioritaire suite à l'inventaire terrain.

Trois tranches de travaux prévus sur la période 2024-2026 sur la Guerlie

Partenaires de l'action à mobiliser

CEN, PNR Périgord Limousin

Potentiel financeur : Agence de l'eau et région jusqu'à 80%

FA13 Inventaire et diagnostic des plans d'eau

| | |
|------------------------------|--|
| Enjeu | Répondre à tous les enjeux |
| Objectif stratégique | OS4 Préserver une eau en quantité suffisante OS5 Atténuation de l'eutrophisation et du développement de cyanobactérie |
| Objectif opérationnel | OP 8 Aménager et/ou effacer des plans d'eau |

Maitrise d'ouvrage : SMACA

Type d'action

Action d'inventaire

Présentation

Consistance de l'opération

Compléter l'inventaire des plans d'eau, en priorité sur le sous bassin de la Guerlie, et faire un diagnostic précis (propriétaire, installation présente, présence d'espèce exotiques, obstacle à la continuité, fréquence d'entretien, équipement, usage, impacts ...).

Rencontre des propriétaires de plan d'eau, les informer sur la mise aux normes et les Possibilités d'effacement.

Accompagnements techniques du SMACA pour la mise aux normes.

Accompagnement technique et financier du SMACA pour l'effacement des plans d'eau.

Moyens

Poste technicien zones humides + plaquette de communication+ tablette avec GPS

Résultats attendus

Diagnostic précis des plans d'eau

Indicateurs de suivi

Nombre de plans d'eau prospectés

Nombre de propriétaires rencontrés

Nombre de plans d'eau aménagés

Secteurs d'intervention

Sites concernés: Priorité au sous bassin de la Guerlie



Cf carte 94

Sites concernés: 66 plans d'eau dont la superficie est supérieure ou égale à 1 000m²+ 16 plans d'eau au dessus de 600 m² (total 82 plans d'eau a diagnostiqué)

Coûts estimés

Salaire technicien zones humides + fonctionnement du poste

Modalités de mise en œuvre

Rencontre des propriétaires et diagnostic des plans d'eau

A chaque rencontre sensibilisation des propriétaires et communication sur la mise aux normes et l'effacement

Accompagnement éventuel pour la mise aux normes

Calendrier prévisionnel

2023-2024 Diagnostic des plans d'eau

Une demi journée par plan d'eau

Partenaires de l'action à mobiliser

PNR Périgord Limousin

Potentiel financeur : Poste subventionné par l'Agence de l'eau à 50%

FA14 Poste Assistance à maitrise d'ouvrage

| | |
|---|--|
| Enjeu | Répondre à tous les enjeux |
| Objectif stratégique | OS4 Préserver une eau en quantité suffisante OS5 Atténuation de l'eutrophisation et du développement de cyanobactérie |
| Objectif opérationnel | OP 8 Aménager et/ou effacer des plans d'eau |
| Maitrise d'ouvrage : PNR Périgord Limousin | |
| Type d'action | |
| Action d'assistance à maitrise d'ouvrage | |
| Présentation | |
| Consistance de l'opération | |
| <p>Mission d'assistance à maitrise d'ouvrage du SMACA</p> <ul style="list-style-type: none">• Aide pour le diagnostic terrain au début (sur une dizaine de plan d'eau)• Définition du cahier des charges pour l'enquête de terrain• Aide aux montages des dossiers loi sur l'eau pour les aménagements de plan d'eau• Aide pour le montage des cahiers des charges pour les travaux afin de trouver les entreprises qui réaliserons les travaux. <p>Le SMACA portera entièrement les actions d'effacement des plans d'eau. Au contraire le SMACA n'aura qu'une mission d'assistance technique pour les remises aux normes.</p> | |
| Moyens | |
| Poste d'assistant à maitrise d'ouvrage | |
| Résultats attendus | |
| Diagnostic précis des plans d'eau et accompagnement des propriétaires | |
| Indicateurs de suivi | |
| Nombre de projet suivis et réalisés/ type | |
| Calendrier | |
| Une quarantaine de jours par an dédié à la mission d'assistance | |

Lors des rencontres avec les propriétés, les différents choix d'aménagement seront proposés :

- Pas d'intervention
- Effacement de l'étang, si étang sans usage et si volonté du propriétaire. Dans ce cas, une convention sera passé avec le propriétaire, stipulant bien que ce dernier est d'accord pour effacer son étang.
- Remise aux normes de l'étang, si étang avec usage et volonté du propriétaire. Attention, aucun accompagnement financier pour la remise aux normes n'aura lieu, de la part du SMACA.

FA15 Aménagement d'étang

| | |
|-----------------------|---|
| Enjeu | E3 Changement climatique E4 Activité économique et de loisir |
| Objectif stratégique | OS4 Préserver une eau en quantité suffisante OS5 Atténuation de l'eutrophisation |
| Objectif opérationnel | OP 8 Aménager et/ou effacer des plans d'eau |

Maitrise d'ouvrage : SMACA

| | |
|-----------------------------------|---|
| Type d'action |  |
| Action de travaux | |
| Présentation | |
| Consistance de l'opération | |

Le territoire du SMACA est fortement impacté par les plans d'eau. Cette action vise à effacer les plans d'eau et recréer une zones humide en place. Les effacements se feront à l'opportunité, suite à l'avis favorable des propriétaires.

Premièrement, la vidange sera fait progressivement par surverse. Un bassin de décantation ou un filtre en paille devra être mise en place en aval afin de piéger les éventuels sédiments issus de la vidange. Une période d'assec sera laissée, afin de permettre la minéralisation de la vase du plan d'eau, limiter son départ vers l'aval et permettre la recolonisation par la végétation. Elle s'étendra sur plusieurs mois. Ensuite, la digue est arasée et les terrassements en pente douce réalisés. Eventuellement un lit « naturel reméandré » sera retracé.

Moyens

Mini pelle avec godet. Camion benne pour évacuation des matériaux

Incidences

Un bassin de décantation sera mis en place en aval afin de piéger les sédiments. La vidange sera progressive, le poisson sera pêché au préalable

Une attention particulière sera portée à la vidange des plans d'eau où des EEE végétales ou animales sont observées.

Résultats attendus

Amélioration de la qualité de l'eau , de la biodiversité et des habitats aquatique

Indicateurs de suivi

Nombre d'étangs effacés
Suivi de l'oxygène et des MES en sortie de bassin

Secteurs d'intervention

Sites concernés :

Cf carte 94



Linéaire concerné : Priorité des effacements sur le sous bassin de la Guerlie.

Coûts estimés HT

Coût effacement moyen 15 000€ par étang

Objectif : effacement de 3 gros plans d'eau sur la Guerlie pour un coût de 45 000€

Mais si possibilité, d'autres effacements pourront avoir lieu.

Modalités de mise en œuvre

Cours d'eau de la Guerlie classé en 2nd catégorie piscicole, les interventions doivent donc avoir lieu entre le 1er juillet et le 28 février. Il est préférable d'intervenir pendant la période estivale d'étiage

Début de la vidange possible à partir d'avril/mai

Calendrier prévisionnel

2023-2024 diagnostic précis des plans d'eau avec le recueil de l'avis des propriétaires.

2024 : premiers effacements après avis favorable des propriétaires et conventionnement

Partenaires de l'action à mobiliser

PNR Périgord Limousin

Potentiel financeur : Agence de l'eau et région jusqu'à 80%

Exemples des aménagements prévus (source PNR PL)



Avant

- obstacle à la continuité
- dégradation qualité de l'eau
- Pas de mise aux normes



Après

- retour de la continuité écologique
- amélioration de la qualité de l'eau
- création d'une zone humide

FA16 Surveillance des espèces exotiques

| | |
|-----------------------|--|
| Enjeu | E1 Protection, valorisation et restauration des milieux aquatiques |
| Objectif stratégique | OS 2 Préserver les habitats naturels |
| Objectif opérationnel | OP 3 Limiter la propagation des espèces exotiques |

Maitrise d'ouvrage : SMACA

Type d'action

Action de surveillance

Présentation

Consistance de l'opération

Plusieurs espèces végétales considérées comme envahissantes sont déjà présentes sur le territoire. Une attention particulière sera portée sur les herbiers afin de surveiller leur propagation. Surveillance lors des sorties terrain, suivi des herbiers présents, suivi de l'arrivée de nouvelles espèces envahissantes.

Moyens

Poste technicienne rivière

Incidences

Risque de prolifération incontrôlable de ces espèces exotiques

Résultats attendus

Amélioration de connaissance

Indicateurs de suivi

Nombre d'espèces détectées

Linéaires/ surfaces prospectés

Secteurs d'intervention

Sites concernés: tout le territoire

Modalités de mise en œuvre

Surveillance régulière du milieu et des herbiers déjà présent sur le territoire durant la durée de mise en œuvre du PPG



Renouée du Japon



Erable négundo



Jussie

Cette action ne consistera donc qu'en une surveillance des espèces exotiques. En effet, peu d'herbiers sont pour le moment constatés. A la fin du programme, un bilan sera effectué, si des herbiers importants apparaissent ou que les herbiers déjà présents se propagent, des propositions de lutte active pourra être proposées dans le cadre de futurs PPG.

Enfin les espèces envahissantes exotiques seront aussi surveillées, notamment leurs dégâts éventuellement laissés sur les berges (ragondin).

FA 17 Inventaire et diagnostic du petit chevelu

| | |
|------------------------------|---|
| Enjeu | E1 Protection, valorisation et restauration des milieux aqua- |
| Objectif stratégique | OS2 Préserver les habitats naturels |
| Objectif opérationnel | |

Maitrise d'ouvrage : SMACA

Type d'action

Action d'inventaire

Présentation

Consistance de l'opération

Inventaire et diagnostic des affluents du territoire du SMACA. Priorité des inventaires au niveau des têtes de bassin versant

Inventaire des cours d'eau à pied + remplissage de la table d'attribut sur le logiciel OCARHY (ripisylve, faciès, ouvrages...) à l'aide d'une tablette terrain

Inventaire des différents compartiments (ripisylve, faciès, ouvrages, ...), ainsi que des menaces et de la biodiversité.

Moyens

Poste technicienne rivière + tablette avec GPS et logiciel QGIS

Résultats attendus

Meilleure connaissance du territoire

Diagnostic des affluents du bassin

Indicateurs de suivi

Linéaire parcouru

Secteurs d'intervention

Sites concernés: tout le territoire du SMACA sauf le sous bassin de la Guerlie, déjà diagnostiqué en totalité Cf carte 95

Coûts estimés

Salaire technicien rivière+ stagiaires

Modalités de mise en œuvre

Calendrier prévisionnel

Inventaire pouvant démarrer dès 2024 avec un premier stage de 6 mois. Puis continuation de l'inventaire pendant toute la durée du PPG.

Partenaires de l'action à mobiliser

Potentiel financeur : Poste subventionné par Agence de l'eau à 50%

FA 18 Suivi des actions

| | |
|-----------------------|--|
| Enjeu | E2 Amélioration de la qualité de l'eau |
| Objectif stratégique | OS3 Garantir une eau de qualité |
| Objectif opérationnel | |

Maitrise d'ouvrage : SMACA

Type d'action

Suivi des différentes actions mises en œuvre

Présentation

Consistance de l'opération

Les suivis qualité sont portés par le SMACA en partenariat avec l'EPTB Charente dans le cadre du RECEMA (réseau d'évaluation complémentaire de l'état de l'eau et des milieux aquatiques). Les stations suivis sont: La Moulde à Massignac, La Charente à Alloue, la Charente à Roumazières. L'EPTB Charente suit trois stations: La Charente à Videix, la Treize, la Treize ruisseau secondaire. L'Agence de l'eau Adour suit sept stations de qualité sur le bassin du SMACA (quatre sur la Charente, une sur le Braillou, une sur la Moulde et une sur la Treize).

En complément des suivis cités ci-dessus, des suivis spécifiques seront réalisés en fonctions des typologies de travaux. Il pourra s'agir de suivis piscicoles, d'indicateurs de qualité basés sur les populations de macro-invertébrés (I2M2), de suivis des nappes à l'aide de piézomètres ou de suivis photographiques.

Moyens

Les moyens dépendront des suivis réalisés
Postes technicien rivière et zones humides

Résultats attendus

Meilleure connaissance du territoire, évaluer l'efficacité des travaux réalisés

Indicateurs de suivi

Nombre et types de suivis réalisés

Secteurs d'intervention

Sites concernés:

Plusieurs suivis seront réalisés sur la zone de recharge sur la Charente à Chantrezac.

Les autres suivis seront concentrés sur le sous bassin de la Guerlie, secteur avec les travaux majoritaires.



Couts estimés HT

Suivi RECEMA 2 349.5€/ an

Autre suivi 2 000€/an

Modalités de mise en œuvre

Les suivis de la population des poissons et des invertébrés feront l'objet d'une campagne post travaux et d'une campagne après travaux.

Calendrier prévisionnel

Premier suivis pour les travaux à Chantrezac en 2026.

Premier suivi pour les travaux sur la Guerlie en 2024.

Partenaires de l'action à mobiliser

EPTB, Fédération de pêche

FA 19 Information, communication, sensibilisation

| | |
|---|---|
| Enjeu | Répondre à tous les enjeux |
| Objectif stratégique | OS 4 OS7 OS 2 |
| Objectif opérationnel | OP 12 Sensibiliser les acteurs et riverains |
| Maitrise d'ouvrage : SMACA | |
| Type d'action | |
| Action de communication | |
| Présentation | |
| Consistance de l'opération | |
| <p>L'information et la sensibilisation sur les thématiques liées aux milieux aquatiques sont importantes. Cette action tend à sensibiliser les habitants sur le bassin versant, de leur faire connaître le syndicat, les travaux et actions en cours et à venir.</p> <ul style="list-style-type: none">-Distribution de plaquettes (faites par Charente Eaux) et rencontre des propriétaires pour aborder les sujets suivants: les étangs, les bonnes pratiques en rivières, les plantes envahissantes , la gestion forestière , sur les impacts de l'abreuvement en rivière, sur la réglementation liées aux étangs et aux ouvrages.-Rédaction d'articles à faire paraître dans les outils de diffusion locaux-Réunion publique d'information sur certains projets-Création d'un site internet pour diffusion de l'information, où sera présenté le syndicat, les actions en cours...- Organisation de sorties terrain sur des thématiques multiples, à destination du grand public, visites de chantiers. | |
| Moyens | |
| Moyen humain + plaquettes de communication+ site internet | |
| Résultats attendus | |
| Informer, sensibiliser, limiter les impacts sur les milieux aquatiques | |
| Indicateurs de suivi | |
| Nombre d'exploitants et propriétaires rencontrés | |

Couts estimés

10 000€ sur les 5 ans pour la réalisation de plaquettes et leurs diffusion ainsi que la réalisation d'un site internet et de panneau pédagogiques

Modalités de mise en œuvre

Distribution de plaquettes à chaque rencontre avec les propriétaires et exploitants
Réunion publique à mettre en place en fonction des besoins
Mise en place de panneau pédagogique

Calendrier prévisionnel

Mise en place des actions de communication/ sensibilisation dès 2023 et durant toute la durée du PPG
Mise en place du site internet en 2023 puis mise à jour régulière

Partenaires de l'action à mobiliser

Charente Eaux , acteurs agricoles
Potentiel financeur : Agence de l'eau et région

FA 20 Animation du PPG

| | |
|---|----------------------------|
| Enjeu | Répondre à tout les enjeux |
| Objectif stratégique | |
| Objectif opérationnel | |
| Maitrise d'ouvrage : SMACA | |
| Présentation | |
| Consistance de l'opération | |
| <p>Le SMACA est la structure porteuse du PPG chargée de:</p> <ul style="list-style-type: none">• Assurer le pilotage général du programme et l'animation• De suivre et dévaluer l'avancement du programme d'action avec un bilan mi-parcours+ un bilan en fin de programme• De tenir compte de l'état d'avancement auprès des partenaires techniques et financier <p>Parallèlement la mise en ouvre du PPG nécessite:</p> <ul style="list-style-type: none">• La préparation et le suivi des marchés publics• La gestion administrative et financière des projets avec notamment le suivi des subventions• La mise en place des dossiers loi sur l'eau et leurs suivis• La communication et la sensibilisation auprès des propriétaire et exploitant | |
| Moyens | |
| Poste de technicien rivière et technicien zones humides | |
| Résultats attendus | |
| Assurer la mise en œuvre des actions prévues dans le PPG | |
| Indicateurs de suivi | |
| Nombre de projets/ actions réalisées | |

Couts estimés

Postes de technicien rivière et technicien zones humides avec cout de fonctionnement liée au poste

Avec une augmentation de 2% annuelle

Total sur 5 ans : 460 000€

Calendrier prévisionnel

| Année | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
|---------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Cout estimatif TTC 2 ETP | 88 000 | 89 760 | 91 560 | 93 400 | 95 300 |
| Financement public prévisionnel | 55% | 55% | 55% | 55% | 55% |

Partenaires de l'action à mobiliser

Charente Eaux, PNR PL, EPTB

Potentiel financeur : Agence de l'eau , département et région

FA21 Aménager les berges et les têtes de retenue

| | |
|---|--|
| Enjeu | Répondre à tous les enjeux |
| Objectif stratégique | OS2 Préserver les habitats naturels OS 5 Atténuation de l'eutrophisation et du développement de cyanobactérie |
| Objectif opérationnel | OP 10 Agir sur la retenue de la Guerlie |
| Maitrise d'ouvrage : EPTB | |
| Type d'action | |
| Action de travaux | |
| Présentation | |
| Consistance de l'opération | |
| <p>Aménager des pré retenues (bassins de décantation et zones humides tampons) au niveau de l'arrivée des tributaires de la retenue de la Guerlie. Cela dans un but de limiter les transferts de nutriments et matière organique vers la retenue.</p> <p>Répartir l'écoulement venant des tributaires (Charente et les deux Treizès) au sein de zones humides, étude de dimensionnement, travaux de terrassement, apports de matériel filtrant et végétalisations</p> <p>Au niveau des affluents busés alimentant la Guerlie, mettre en place une zone humide tampon à l'aval du busage</p> | |
| Moyens | |
| Le SMACA interviendra comme appui technique sur cette action | |
| Résultats attendus | |
| Assainir les eaux venants des tributaires, réduire l'apport de nutriments de matière organique | |
| Indicateurs de suivi | |
| Nombre de parcelles aménagées/ mises en gestion | |
| Nombre de parcelles suivies | |
| Nombre de baux mis en place | |

Secteurs d'intervention

Sites concernés: Têtes de la retenue de la Guerlie



Coûts estimés HT

Coût estimé travaux 300 000€

Modalités de mise en œuvre et calendrier

Etude et élaboration du plan de gestion (étude réalisée par un bureau d'études) en année 1

Mise en œuvre de plans de gestion adaptée à partir de l'année 2

Partenaires de l'action à mobiliser

EPTB, CEN

